



Bulletin du marché des oléagineux

Juin 2017

Huiles et graisses comestibles : Remboursements en hausse et recettes douanières à la baisse

Chaque année, quelque 120 000 tonnes d'huiles et graisses alimentaires figurant au chapitre 15 du tarif des douanes sont importées en Suisse. Les importations en provenance des pays les moins avancés (PMA) sont passées de 12 000 tonnes en 2006 à 42 000 tonnes en 2016. En tête de liste des huiles importées en 2016 en provenance des PMA, on trouve l'huile de tournesol (50 %), suivie de l'huile de palme (15 %) ainsi que l'huile d'arachides et l'huile de noix de coco (chacune 12,5 %). Au total cependant, les importations ont légèrement reculé au cours de cette période.



Recettes douanières à la baisse

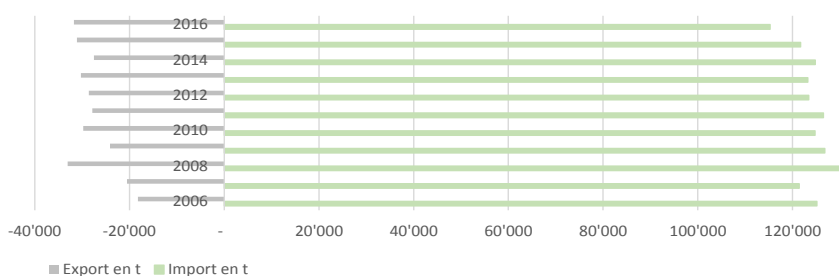
Étant donné que depuis 2007 les huiles alimentaires en provenance des PMA sont importées en franchise de douane et que leur part augmente par rapport aux importations totales, les recettes douanières sont passées de 100 millions de francs en 2006 à 47,5 millions de francs en 2016. Compte tenu du taux de remboursement, inchangé, fixé à l'art. 5 de l'ordonnance du DFF sur le trafic de perfectionnement (RS 631.016), les remboursements ont augmenté, passant de 30 millions de francs à 45,2 millions de francs en 2016. Si la tendance se confirme, les remboursements dépasseront bientôt les recettes douanières.

Remboursements en hausse

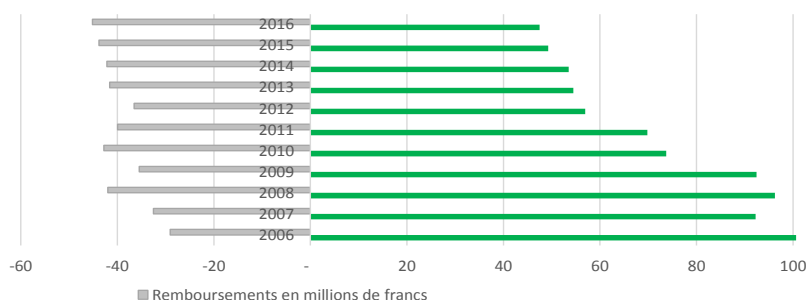
À contrario, les quantités exportées ont augmenté. Inférieures à 20 000 tonnes en 2006, elles sont passées jusqu'en 2016 à quelque 30 000 tonnes. Les graisses animales exportées s'élevaient à quelques centaines de tonnes par an jusqu'en 2014. Entre 2015 et 2016, les quantités ont doublé et sont passées de 1000 à 2000 tonnes.

Huiles et graisses comestibles

Quantités importées/exportées en tonnes



Recettes douanières et remboursements en millions de franc.



Sources: FBMA (OFAG); AFD

Actualités du marché

Oléagineux : peu de surfaces biologiques (p. 2)

Augmentation des surfaces des principales exploitations de colza (p. 2)

Tendance à la baisse des prix du colza et du tournesol (page 3)

Huile de tournesol : la principale huile importée (p. 4)

La consommation d'huile d'olive a enregistré la plus forte croissance (page 4)

Colza : Tendance à la baisse du niveau international des prix (page 5)

Les prix à la production en Autriche ont suivi la cotation en bourse (page 5)

Contenu

Production	2
Commerce extérieur	4
Consommation	4
International	5
Méthode, abonnements	6

1 Production

Oléagineux : peu de surfaces extensives et biologiques

Production d'oléagineux

2015 (surfaces), année de récolte 2015/16 (quantités)	Colza		Tournesol		Soja	
Surface	23'366	100%	4'531	100%	1'729	100%
dont Extenso (en ha)	4'423	19%	3'677	81%	0	-
dont production biologique	208	4.7%	283	6.3%	286	16.5%
Volume de production	87'004	-	9'789	-	4'054	-
Nombre de producteurs	6'690	-	1'874	-	591	-
Les 1000 plus grosses entreprises exploitent ()	8'547	36.6%	3'480	77%	-	-

Sources: secteur Analyses du marché (OFAG), SIPA (OFAG), swiss granum

Année de récolte = juillet de l'année de récolte jusqu'à juin de l'année suivante.

Les données SIPA incluent tous les exploitants qui gèrent une exploitation d'au moins 1 ha de SAU, ou 30 a de cultures spéciales, ou 8 truies, ou 80 porcs à l'engrais, ou 80 places de porcs à l'engrais, ou 300 têtes de volailles ou sollicitent des paiements directs ou des contributions à des cultures particulières et tous les exploitants qui doivent notifier leurs activités conformément à l'ordonnance sur la production primaire. Si le canton a fixé des limites plus basses (instructions cantonales), celles-ci font foi.

En 2015, 6'690 producteurs ont cultivé du colza sur 23'366 ha, dont 4'423 ha en culture extensive (19 %) et 208 ha en culture biologique (4.7 %). Les 1000 exploitations à la plus grande surface de colza ont exploité dans l'ensemble 36,6 de la surface totale de colza.

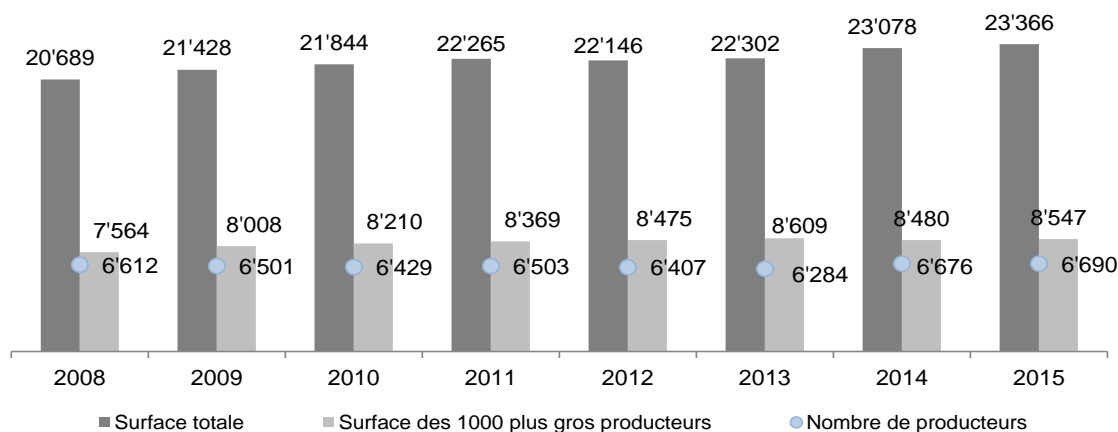
Les cultures de tournesol et de soja sont insignifiantes par rapport au colza : 1'874 producteurs ont cultivé 4'531 ha de tournesol et 591 producteurs, 1'729 ha de soja. Les parts de la surface biologique n'ont été que de 6.3 % (tournesol) et de 16.5 % (soja).

Augmentation des surfaces des principales exploitations de colza

Colza, conventionnel et biologique

Surface totale, surface des 3000 plus gros producteurs, nombre de producteurs

ha, nombre
2008..2015



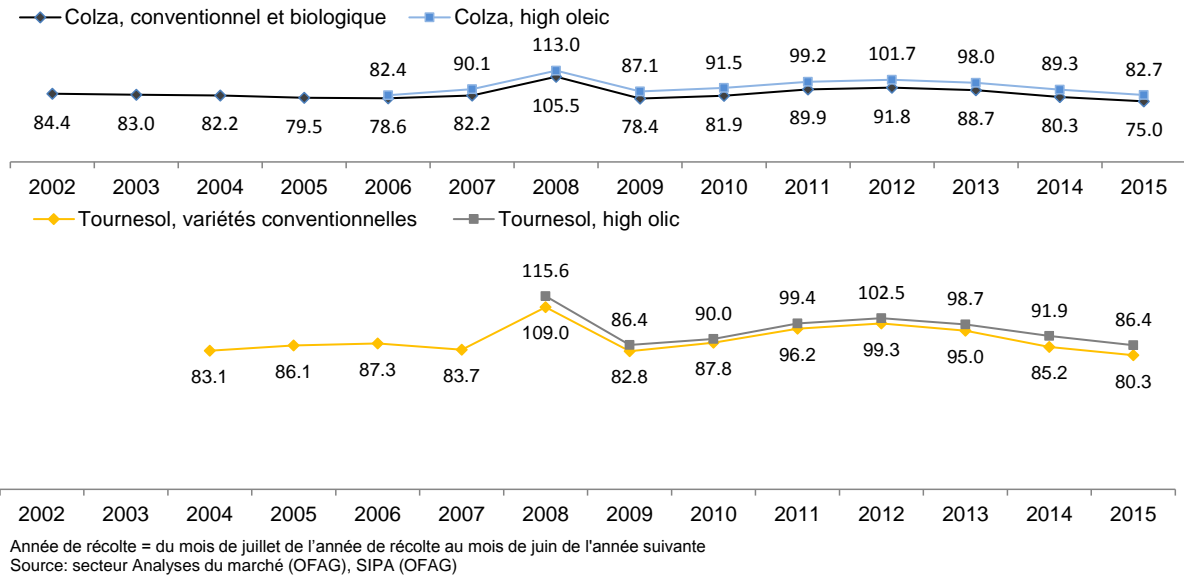
Les surfaces donnant droit à des contributions sont affectées à la culture du colza destiné à la production d'huiles comestibles et de matière première.

Sources: secteur Analyses du marché (OFAG), SIPA (OFAG)

La surface donnant droit aux contributions selon SIPA (OFAG) a progressé constamment de 2008 à 2015, passant de 20 689 à 23 366 ha. La variation du nombre de producteurs a été insignifiante durant la période d'observation. En comparaison avec l'année précédente, les prix ont baissé entre 5,8 % et 7,4 %. La récolte de colza de 2015 était relativement élevée, avec 87 004 tonnes. En raison de la situation sur le marché et des quantités stockées de la récolte 2014 (env. 6500 t), des réductions ont été appliquées dans la répartition de la récolte de colza 2016. Cette mesure a permis d'atteindre un nouvel équilibre du marché pendant la période 2016-2017.

Colza : Tendence à la baisse du niveau international des prix

Oléagineux, production conventionnelle
Prix bruts à la production, différences de prix
 CHF / 100 kg
 année de récolte 2002..2015



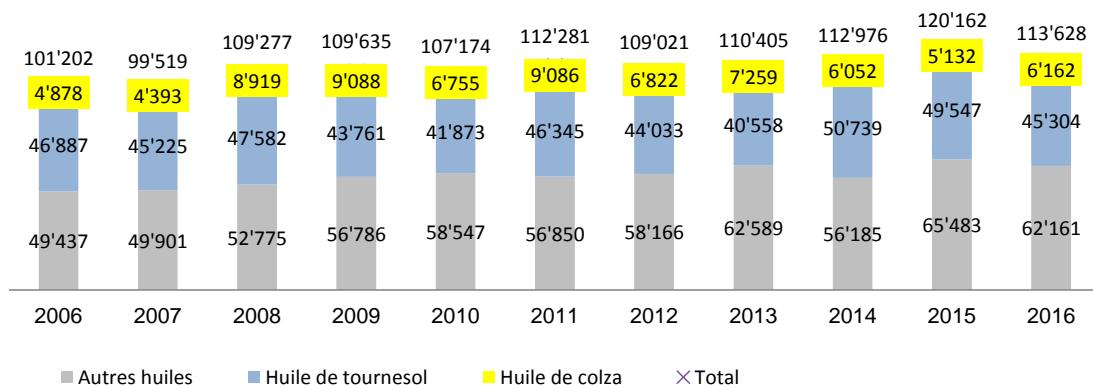
Les prix bruts du colza et du tournesol payés aux producteurs ont connu dans une large mesure une évolution parallèle durant la période considérée. En comparaison avec l'année précédente, les prix ont baissé entre 5,8 % et 7,4 %.

En 2015, le prix moyen par 100 kg pondéré par la quantité du colza high oleic a été de 7.70 CHF supérieur à celui des variétés conventionnelles. S'agissant du tournesol, la différence de prix par 100 kg entre les variétés high oleic et les variétés conventionnelles a été de 6.10 CHF.

2 Commerce extérieur

Huile de tournesol : la principale huile importée

Huile comestible
Volume des importations
t
2008..2016



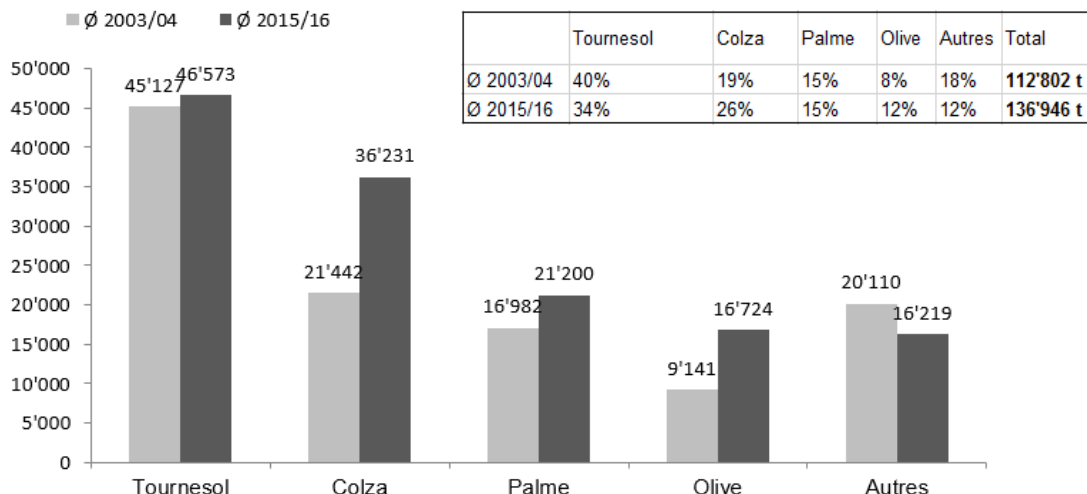
Sources: SAM (OFAG); AFD; Agristat (USP, facteurs de conversion technique)

En 2016, on a importé près de 113'000 tonnes d'huile alimentaire. L'huile de tournesol a été la principale huile importée (40 %). Les importations d'huile alimentaire ont augmenté d'environ 11 % au cours des 10 dernières années.

3 Consommation

Huile de colza : la plus forte hausse de consommation

Huile comestible
Consommation suisse destinées à la production d'huiles comestibles végétales
Raffinée en tonnes



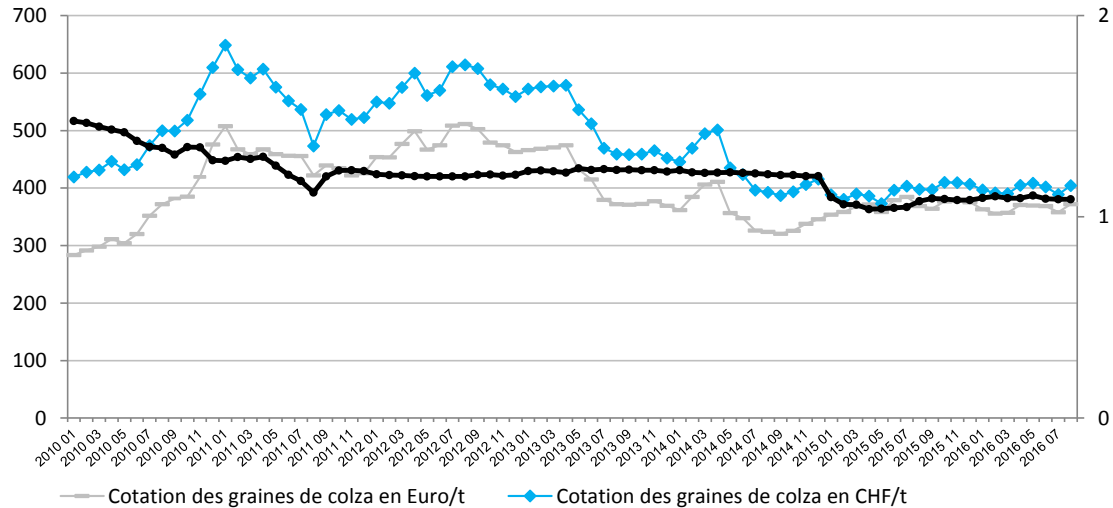
Sources: secteur Analyses du marché (OFAG), SwissOlio (rapport annuel)

Selon SwissOlio, la consommation suisse (y compris l'industrie alimentaire) d'huiles végétales était de 136 946 tonnes en moyenne des années 2015 et 2016. Depuis 2003/04, la consommation a augmenté de 21 %. L'huile d'olive a enregistré son plus important taux de croissance (+ 83 %), suivie par l'huile de colza (+69 %). En dépit d'une hausse des ventes, l'huile de tournesol a perdu des parts de marché, en chiffres absolus. Avec une part de 34 % de la consommation totale, l'huile de tournesol reste cependant l'huile alimentaire la plus consommée.

4 International

Colza : Tendence à la baisse du niveau international des prix

Graines de colza
Cotation à la bourse MATIF
2007 .. 2017

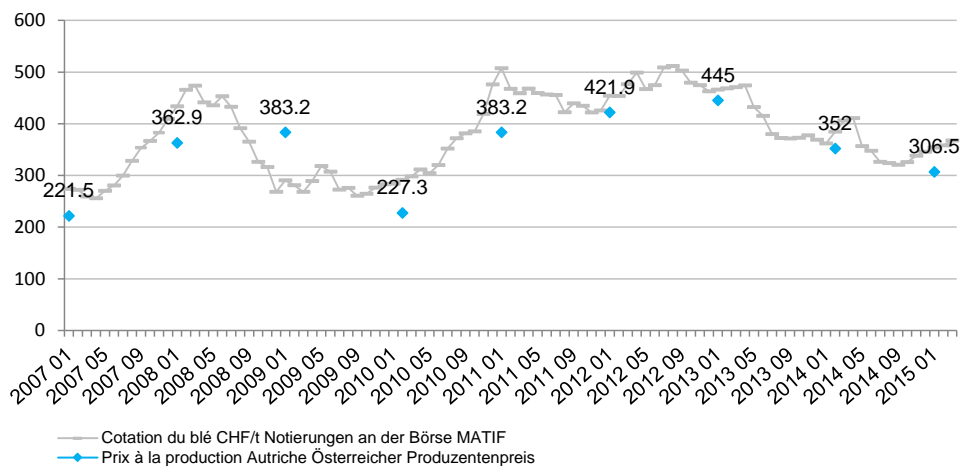


MATIF = Marché à Terme International de France Quellen
Secteur Analyses du marché (OFAG), IGC, BNS

La figure ci-dessus représente l'évolution des cours des semences de colza négociés au MATIF (Paris). MATIF est l'une des bourses européennes les plus déterminantes pour les oléagineux. Les prix des oléagineux ont fluctué principalement en raison de divergences présumées entre l'offre globale et la demande. Les facteurs déterminants dépendant des conditions météorologiques sont les superficies affectées au semis, l'évolution de la phase végétative dans les principales régions dédiées à cette culture et les pronostics quant aux récoltes. Par ailleurs, l'évolution des stocks, les réglementations étatiques concernant la transformation de graines de colza et de leurs substituts en biocarburants, les effets conjoncturels de la demande, mais aussi les affaires spéculatives, peuvent entraîner une augmentation des prix des graines de colza. En 2010, la pénurie mondiale des matières premières était la cause de la hausse des prix. Au cours des dernières années, les prix ont eu tendance à baisser de nouveau. La cotation moyenne pendant l'année de récolte 15/16 était de 401.58 CHF par tonne.

Les prix à la production en Autriche ont suivi la cotation en bourse

Graines de colza
Evaluation des prix à la production autrichiens en comparaison avec la cotation à la bourse MATIF
Euro par tonne
2007 .. 2016

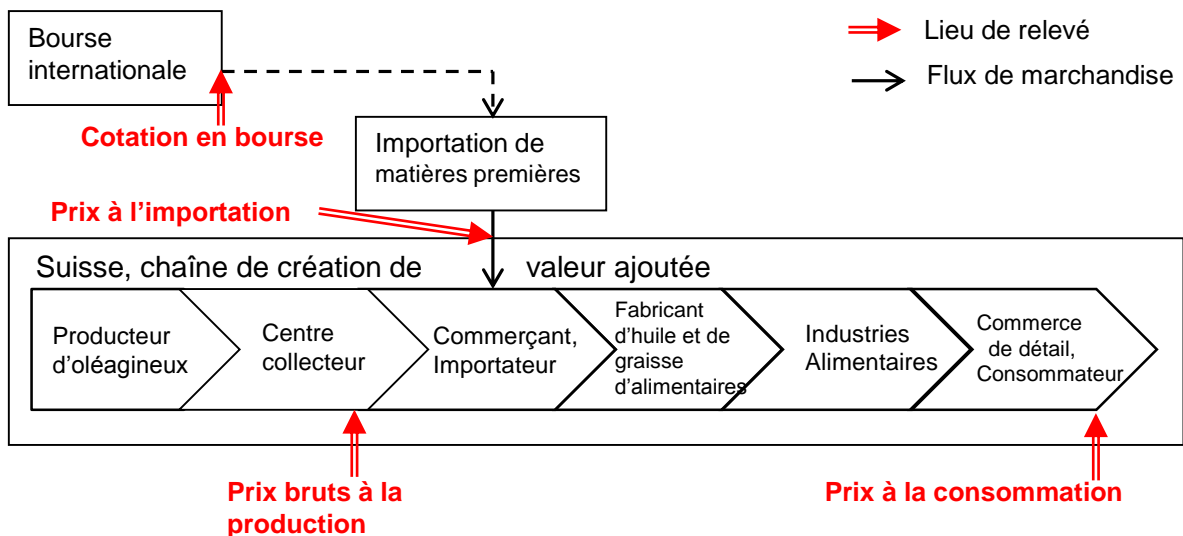


MATIF = Marché à Terme International de France
Sources: secteur Analyses du marché (OFAG), CIC ; AgrarMarkt Austria

La courbe des prix autrichiens à la production a suivi les cours MATIF. Les prix suisses sont aussi directement liés aux prix sur les marchés mondiaux.

Explications et méthodique

1. Aperçu de la chaîne de création de valeur pour les oléagineux.



2. Prix bruts à la production

Les prix bruts à la production ont été déterminés sur la base d'une enquête annuelle de l'OFAG auprès de centres collecteurs après le décompte de la récolte. Les prix sont pondérés selon le poids. Les prix bruts à la production sont valables pour la marchandise livrée (TVA incluse, sans déduction de la taxe d'entrée, des frais de contrôle de qualité, des frais de nettoyage et de séchage, d'autres taxes, des contributions aux associations de producteurs, des contributions FSPC à l'allégement du marché et à l'Information sur le pain). En ce qui concerne les produits IP Suisse, les primes IP Suisse sont comprises dans le prix. A partir de la récolte 2011, les valeurs extrêmes ne sont plus prises en compte pour le calcul des prix.

3. Termes généraux

Le tournesol oléique (HO : high oleic) a une forte teneur en acide oléique.

Les graines de tournesol HOLL (high oleic, low linolenic) contiennent davantage d'acide oléique et moins d'acide linoléique que le colza usuel.

Diagramme en boîte : la représentation des prix à l'aide de diagrammes en boîte montre la variation des prix. Les boîtes contiennent 50 % des annonces de prix. Par ailleurs, 25 % des annonces sont illustrées par les lignes verticales au-dessous et au-dessus des boîtes.

La médiane d'une série de valeurs est le nombre figurant au milieu lorsqu'on classe les valeurs par ordre de grandeur.

4. Termes concernant le tarif douanier

Le prélèvement de contributions au fonds de garantie pour le financement des frais de stockage et des coûts financiers liés aux réserves obligatoires dans le domaine des denrées alimentaires et des aliments pour animaux se fonde sur la législation en matière d'approvisionnement du pays. Afin de garantir l'approvisionnement du pays en biens vitaux, le Conseil fédéral a notamment institué des réserves obligatoires pour les produits suivants : sucre, café, riz, huiles et graisses alimentaires. Les coûts causés à l'économie privée par la gestion de ces réserves obligatoires sont compensés par un fonds de garantie géré par l'économie privée. Ceux-ci sont administrés par la coopérative Réservesuisse, sous la surveillance de la Confédération. La constitution de ce fonds de garantie a lieu au moyen de contributions, lesquelles doivent être acquittées par tous les importateurs de ces marchandises.

Toutes les marchandises commerciales, ainsi que les marchandises privées qui ne sont pas transportées dans les bagages personnels ou dans les véhicules privés, doivent être déclarées selon le tarif douanier lors de l'importation et de l'exportation. Un numéro du tarif douanier est alors attribué à la marchandise. Les numéros du tarif douanier sont classés dans différents chapitres du tarif des douanes.

www.tares.ch

En vue de faciliter la compréhension, le terme de prix à l'importation est utilisé dans le rapport. Il ne s'agit en fait pas d'un prix, mais de la somme des valeurs à la frontière, divisée par la somme des quantités importées (masse nette) par unité de temps. La valeur à la frontière représente le prix ou la valeur des marchandises à partir du lieu d'expédition et jusqu'à la frontière suisse (sans les taxes d'importation), auquel on ajoute les frais de transport, d'assurance et autres, et déduction faite des rabais et escomptes.

Les numéros du tarif douanier suivants sont définis comme suit :

- 1206.0024 – **Graines de tournesol**, même concassées, non décortiquées, pour la fabrication d'huile comestible par pressage
- 1512.1190 – **Huiles de tournesol** ou de carthame, brutes (à l'excl. de celles pour l'alimentation des animaux)
- 1512.1918 – Fractions d'**huiles de tournesol** ou de carthame, ayant un point de fusion situé au-dessus de celui des huiles de tournesol ou de carthame, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, en citernes ou en fûts métalliques (à l'excl. de celles pour l'alimentation des animaux)
- 1512.1919 – Fractions d'**huiles de tournesol** ou de carthame, ayant un point de fusion situé au-dessus de celui des huiles de tournesol ou de carthame, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de celles pour l'alimentation des animaux et de celles en citernes ou en fûts métalliques)
- 1512.1998 – **Huiles de tournesol** ou de carthame et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, en citernes ou en fûts métalliques (à l'excl. des huiles brutes et des fractions ayant un point de fusion situé au-dessus de celui des huiles de tournesol ou de carthame ainsi que des huiles et leurs fractions pour l'alimentation des animaux)
- 1512.1999 – **Huiles de tournesol** ou de carthame et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes et des fractions ayant un point de fusion situé au-dessus de celui des huiles de tournesol ou de carthame, des huiles et leurs fractions pour l'alimentation des animaux ainsi que de celles en citernes ou en fûts métalliques)
- 1205.1054 – **Graines de colza** à faible teneur en acide érucique, même concassées, pour la fabrication d'huile comestible par pressage
- 1514.1190 – **Huiles** brutes de navette ou **de colza** à faible teneur en acide érucique (à l'excl. de celles pour l'alimentation des animaux)
- 1514.1991 – **Huiles** de navette ou **de colza** à faible teneur en acide érucique et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, en citernes ou en fûts métalliques (à l'excl. des huiles brutes et des huiles et leurs fractions pour l'alimentation des animaux)
- 1514.1999 – **Huiles** de navette ou **de colza** à faible teneur en acide érucique et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes ainsi que des produits pour l'alimentation des animaux et des produits en citernes ou en fûts métalliques)
- 1514.9190 – **Huiles** brutes de navette, **de colza** ou de moutarde (à l'excl. de celles pour l'alimentation des animaux et des huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique)
- 1514.9991 – **Huiles** de navette, **de colza** ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, en citernes ou en fûts métalliques (à l'excl. des huiles brutes, des huiles et leurs fractions pour l'alimentation des animaux ainsi que des huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique et leurs fractions)
- 1514.9999 – **Huile** de navette, **de colza** ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes, des produits pour l'alimentation des animaux, des produits en citernes ou en fûts métalliques et des huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique et leurs fractions)

5. Responsabilité

Les valeurs de ce document sont susceptibles de changer à une date ultérieure.

Bien que les autorités fédérales veillent scrupuleusement à ce que les informations publiées soient correctes, elles ne peuvent pas se porter garant de l'exactitude du contenu, de la précision, de l'actualité, de la fiabilité et de l'exhaustivité de ces informations.

Les autorités fédérales se réservent le droit de rectifier, effacer entièrement ou en partie ou encore de ne pas publier temporairement des contenus, sans avertissement préalable.

Les autorités fédérales ne peuvent pas être tenues pour responsable de dommages matériels et immatériels résultant de l'accès ou de l'utilisation ou non-utilisation des informations publiées, de l'usage illicite du lien internet ou encore de problèmes techniques.

Formulaire de commande d'abonnements

Les publications du secteur Analyses du marché sont remises gratuitement. Elles peuvent être téléchargées à partir du site www.observaiondumarche.admin.ch, sous Observation du marché. Si vous le souhaitez, nous pouvons également vous faire parvenir le bulletin par courriel. Les commandes se font par voie électronique sous www.blw.admin.ch ou par écrit au moyen du coupon ci-dessous. Veuillez s.v.p. le compléter et nous le retourner par courrier (OFAG, secteur Analyses du marché, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne) ou par fax (+41 58 462 20 90).

Publication	Périodicité	Annoncer	Annuler
Tous les Bulletins et Chiffres du marché		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché du Secteur agroalimentaire	Trimestriel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché Bio	Mensuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché du lait	Mensuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché de la viande	Mensuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des œufs	Semestriel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des fruits et légumes	Mensuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prix à la consommation du commerce de détail fruits et légumes	Hebdomadaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bulletin des pommes de terre	Trimestriel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des céréales	Annuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chiffres du marché du pain et des céréales	Trimestriel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des aliments fourragers	Annuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chiffres du marché des aliments fourragers	Trimestriel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des oléagineux	Annuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chiffres du marché des oléagineux	Semestriel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mon adresse (veuillez remplir toutes les rubriques)

Entreprise, organisation		
Nom	Prénom	
Rue	NPA	Lieu
E-Mail	No de téléphone	

Pour toute question relative à la responsabilité, à la protection des données, au copyright et autres, cf. :

www.disclaimer.admin.ch